

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V.381 Vœu relatif à la suppression des contrats aidés

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que des centaines de structures et associations sont touchées par la suppression d'emplois aidés dans des domaines aussi variés que la culture, l'éducation, la politique de la ville, la jeunesse, le sport, la solidarité, la santé ou les seniors ;

Considérant que 7850 personnes étaient employées en contrats aidés à Paris en 2016, majoritairement dans le secteur non marchand (public et associatif), et plus marginalement dans le secteur privé,

Considérant l'impact de la mesure gouvernementale de suppression d'un grand nombre de contrats aidés sur les associations parisiennes qui emploient près de 4000 personnes en contrats aidés ;

Considérant que cette mesure contribue à mettre en danger de très nombreuses missions d'intérêt général, en particulier dans les quartiers populaires, tant dans le secteur non marchand qu'au sein même des collectivités territoriales et des services de l'État ;

Considérant que parmi ces missions d'intérêt général figurent notamment de nombreux dispositifs favorisant le vivre-ensemble, l'accompagnement des personnes les plus fragiles, la lutte contre la grande exclusion, l'éducation populaire, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la lutte contre l'illettrisme, la formation, l'accès à la culture, et le lien social et intergénérationnel, l'animation jeunesse, notamment dans les quartiers populaires ;

Considérant que dans les écoles et les collèges, ce sont des emplois d'agents d'entretien ou administratifs et d'assistants d'éducation qui sont ou seront prochainement supprimés, impactant gravement le fonctionnement des établissements et la sécurité des élèves ;

Considérant que la suppression des contrats aidés, cumulée à l'annulation de 46,5 millions d'euros de crédits de l'État destinés aux associations intervenant dans le cadre des « contrats de ville », va mettre en péril la capacité des associations à mener leurs actions ainsi que la survie même des structures en quartier politique de la ville (où se situent les deux tiers des contrats aidés supprimés) ;

Considérant que les contrats aidés représentent une opportunité précieuse pour des personnes éloignées du marché du travail d'accéder à un emploi grâce notamment à des programmes de formation permettant de construire des parcours plus durables vers un emploi pérenne ;

Considérant les conclusions de l'étude de la DARES indiquant qu'après la fin de leur contrat, 67% des titulaires de contrats aidés du secteur marchand et 41% des titulaires du secteur non marchand étaient en emploi, démontrant ainsi un réel impact en matière d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi ;

Considérant l'impact particulièrement négatif que cette mesure va avoir sur nos quartiers ;

Considérant le vœu voté en conseil du 20^{ème} arrondissement stipulant qu'un calicot sera posé sur le fronton de la Mairie ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 septembre 2017 ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Raphaëlle Primet et les élu.es du groupe communiste, et David Belliard, Jérôme Gleize et les élu.es du Groupe écologiste de Paris ainsi que de Mme Véron au nom de l'exécutif,

Émettent le vœu que:

Soit posé sur les mairies d'arrondissements volontaires, à l'instar de la Mairie du 20^{ème}, un calicot en soutien aux associations et structures touchées par la suppression des emplois aidés avec l'intitulé :
« soutien aux associations et structures de nos quartiers et à leurs emplois aidés »